



# Department of Justice

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
JEUDI, 27 MAI 2021  
[WWW.JUSTICE.GOV](http://WWW.JUSTICE.GOV)

CRT  
(202) 514-2007  
TTY (866) 544-5309

## **Le Ministère de la Justice s'accorde avec le District Scolaire du Maine pour protéger les droits à l'éducation des élèves handicapés et des élèves apprenant l'anglais**

### ***L'accord mettra fin à la pratique systémique des journées d'école raccourcis pour les élèves handicapés***

WASHINGTON - Aujourd'hui, le ministère de la Justice a annoncé la mise en place d'un accord avec les écoles publiques de Lewiston, visant à mettre fin à la pratique systémique et discriminatoire du district d'empêcher les journées complètes d'école pour les élèves handicapés, en raison de leur comportement. L'accord exige également que le district fournisse des opportunités éducatives égales à ses élèves apprenant l'anglais. Le ministère a mené son enquête en vertu du Titre II de la Loi relative aux Américains handicapés (ADA, *Americans with Disabilities Act*) et de la loi sur l'égalité des chances en éducation de 1974 (EEOA, *Equal Educational Opportunities Act*) après avoir reçu une plainte des Droits des personnes handicapées Maine (*Disability Rights Maine*).

L'enquête du ministère a révélé que le district raccourcissait régulièrement les journées de classe des élèves handicapés sans tenir compte de leurs besoins individuels et sans considérer d'autres solutions pour les garder à l'école toute la journée. Le manque de formation du personnel dans le district sur la manière de réagir correctement au comportement des élèves en situation de handicap a contribué au recours excessif à des journées de classe raccourcies. Le district a aggravé le préjudice causé aux élèves en omettant souvent de leur fournir des instructions ou un soutien comportemental en dehors du temps d'école. L'enquête du ministère a également révélé que le district n'avait pas fourni de services appropriés à ses élèves apprenant l'anglais, dont beaucoup sont restés dans le programme d'apprentissage de l'anglais du district pendant des années sans jamais parler couramment l'anglais. En conséquence, de nombreux élèves apprenant l'anglais, y compris des immigrants et des réfugiés de Somalie, d'Angola et d'autres pays africains, ont été mis dans des situations d'échec académique significatives qui peuvent avoir des conséquences sur le long terme.

« Les élèves handicapés et les élèves apprenant l'anglais ont besoin d'un soutien et de services supplémentaires à l'école, pas d'obstacles supplémentaires à leur apprentissage », a déclaré Kristen Clarke, procureur général adjoint de la Division des Droits Civils du Ministère de la Justice. « Ne donner aux étudiants handicapés que la moitié de l'éducation à laquelle ils ont droit est inacceptable. Ne pas accompagner correctement les enfants qui apprennent l'anglais limite leurs chances de réussite dans leur école actuelle et au-delà. Le ministère s'est engagé à faire appliquer

la loi pour s'assurer que les écoles répondent aux besoins et respectent les droits de tous leurs élèves ».

« Le fait que les écoles publiques de Lewiston aient coopéré à notre enquête, qu'elles aient reconnu l'opportunité de s'améliorer et qu'elles se soient engagées à mettre en œuvre efficacement notre accord est encourageant », a déclaré le procureur américain par intérim pour le District du Maine, Donald E. Clark. « Nous sommes impatients de travailler avec le district pour améliorer les opportunités éducatives de tous les élèves. »

Cette enquête a été menée par des avocats de la Division des Droits Civils en coordination avec le bureau du procureur des États-Unis pour le District du Maine.

L'application de l'EEOA et du Titre II de l'ADA dans les écoles sont les principales priorités de la Division des Droits Civils. Des informations supplémentaires sur la Division des droits civils sont disponibles sur son site Web à l'adresse [www.justice.gov/crt](http://www.justice.gov/crt), et des informations supplémentaires sur le travail de la Section des Opportunités Éducatives sont disponibles à l'adresse <https://www.justice.gov/crt/educational-opportunities-section>. Les membres du public peuvent signaler d'éventuelles violations des droits civils sur <https://civilrights.justice.gov/report/>.

# # #

21-XXX

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE À CE MESSAGE. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, MERCI D'UTILISER LES COORDONNÉES MENTIONNÉES DANS CE MESSAGE OU D'APPELER LE BUREAU DES AFFAIRES PUBLIQUES AU 202-514-2007.